

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du mardi 16 décembre 2025

Délibération N° DE_2025_080

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	12	12
Date de la convocation : 09/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Thierry PALAZZETTI.

Présents : Monsieur Thierry PALAZZETTI, Monsieur Robert BOS, Madame Cécile SAVY, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Simon FOURNIER, Monsieur Pierre CARCENAC, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Monsieur Alain VERNHES, Monsieur Nathan CARCENAC, Monsieur Adrien COLOMB, Monsieur Jean-Louis LAPIERRE

Représentés :

Absents et Excusés : Monsieur René CLUZEL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Nathan CARCENAC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Admission en non valeur de créances irrécouvrables : admises en valeur (annule et remplace la DE_2025_079)

Monsieur le Maire

expose que : dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le receveur des finance de la commune propose l'admission en non valeur des créances qui sont soit éteintes (procédure de surendettement, procédure collective,...) ;

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité, visés à l'article L2541-12-9° du code générale des collectivités territoriales, qui les soumet à la délibération du conseil municipal.

indique que : le Trésorier Principal d'Espalion a transmis un état de produits communaux à présenter en non valeur au conseil municipal pour décider d'admission en non valeur. Plusieurs budgets sont concernés : Boulangerie et Assainissement

Budgets	Créances Éteintes compte 6542
Assainissement (38801)	905.80 €
Boulangerie (38803)	15 510.25 €
	5 344.50 €

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ADMET en non valeur les créances suivantes qui sont soit éteintes (procédure de surendettement, procédure collective,...), dans les deux budgets concernés :

Budgets	Créances Éteintes compte 6542
Assainissement (38801)	905.80 €
Boulangerie (38803)	15 510.25 €
	5 344.50 €

- DIT que les crédits nécessaires seront ouverts à cet effet pour les deux budgets concernés.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Thierry PALAZZETTI
Président de séance

Monsieur Nathan CARCENAC
Secrétaire de séance

